



16ème législature

Question N° : 13917	De M. Vincent Ledoux (Renaissance - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > pharmacie et médicaments	Tête d'analyse > Pénurie des médicaments essentiels	Analyse > Pénurie des médicaments essentiels.
Question publiée au JO le : 19/12/2023 Date de changement d'attribution : 05/03/2024 Date de renouvellement : 26/03/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Vincent Ledoux appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur les pénuries déplorées dans toutes les gammes de médicaments, anticancéreux, antibiotiques, médicaments pour les maladies cardiovasculaires et même des produits simples comme du collyre. Elles concerneraient plus de 3 700 références en rupture ou en risque de rupture. Or, selon l'Agence nationale de la sécurité du médicament et des produits de santé qui a dressé la liste des médicaments en situation d'indisponibilité, « une tension d'approvisionnement ou une rupture de stock d'un médicament d'intérêt thérapeutique majeur peut entraîner un risque de santé publique ». « Ces pénuries engendrent des pertes de chance pour les patients », alerte la Ligue nationale contre le cancer : « Pour le cancer de la vessie par exemple, il y a plus de récurrences qu'il faut traiter, voire de décès ». Les causes de ces pénuries sont multiples : conjoncturelles avec la guerre en Ukraine qui impacte la chaîne du médicament, Kiev produisant un certain nombre de composants nécessaires à l'emballage des médicaments, comme l'aluminium, le verre ou même les métaux nécessaires aux aiguilles pour injection ; structurelles avec l'explosion de la demande mondiale de médicaments sous la pression de certains pays comme la Chine, les délocalisations de certaines étapes de fabrication dont ceux de production des principes actifs (à 80 % par l'Inde et la Chine) ou bien encore les extrêmes concentrations de la production (certains médicaments ne sont plus fournis que par une seule entreprise, ce qui rend très fragile la chaîne de fabrication). À l'été 2020, le Président de la République déclarait vouloir « développer un mécanisme de planification, de financement et d'organisation de la résilience industrielle française en matière de santé » alliant recherches privée et publique de manière à « corriger toutes nos vulnérabilités et d'essayer soit de rapatrier soit de recréer des forces de production, qu'il s'agisse de principes actifs, qu'il s'agisse de capacités à nous organiser en temps de crise ». Ainsi, face à cette situation entraînant déjà aujourd'hui une dégradation de la situation sanitaire pour certaines pathologies, il lui demande de bien vouloir lui préciser les modalités de son déploiement sur le sujet, tenant compte du cap fixé par le Président de la République.